

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Séance du 18 mars 2015**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : 13 mars 2015

L'an deux mille quinze et le 18 mars 2015 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 mars 2015, s'est réuni à 19 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : Séverine AMIC ; André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER ; Yan BERNARD ; Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Rémy MARGIELA ; Agnès PETIT.

Excusée : Angélique BOUDOU

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, maire.

<b>Objet : Fiscalité locale. Vote des taux des taxes locales</b>	<b><u>Délibération n°2015/05</u></b>
------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *septies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 83 000 € ;

Les impôts varient en fonction de la base chaque année et la commune aurait besoin d'argent pour mener à bien ses nombreux chantiers, mais le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas charger davantage le budget des ménages qui vont être confrontés à une augmentation du prix de l'eau assainie et celui des propriétaires qui devront s'acquitter de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif et du coût des travaux d'accès au réseau.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation = 17.01 %
- Foncier bâti = 11.05 %
- Foncier non bâti = 60.31 %
- CFE = 23.38 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2015, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.9 %.

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Article 2 :** charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

<b>Objet : OCM du Val d'Eygues, aides directes aux entreprises</b>	<b><u>Délibération n°2015/06</u></b>
--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Séverine Amic quitte la salle de délibération.

L'OCM du Val d'Eygues concerne le subventionnement de travaux d'investissement aux entreprises. Le maire précise que l'intercommunalité intervient pour 10 %, l'Etat intervient pour 7,5 %, et il est demandé aux communes d'intervenir pour 5 % du montant de l'investissement, l'aide globale aboutissant à un remboursement de la TVA des projets des entreprises retenues. 9 dossiers ont été déposés : 6 à Nyons et 1 à Vinsobres, tous pour de la restauration, ainsi que 2 aux Pilles. Ces deux dossiers d'un montant de 20 000 et 24 000 € sont importants en comparaison. Une intervention à 5 % serait lourde pour la commune mais Rémy Margiela propose d'intervenir sur une base forfaitaire.

Les projets à aider sont :

- Joël Dupoux : Sécurisation de l'atelier et matières premières stockées en extérieur par l'installation d'un portail et d'une clôture, et acquisition d'une nouvelle machine (tétonneuse) > montant du projet 24 370 €, 5 % = 1219 €
- Taxis Gotti (qui dispose d'une boîte postale en mairie des Pilles) : acquisition d'un véhicule pour la nouvelle licence qu'il a acheté sur les Pilles, ce qui permettrait de maintenir un service de taxi aux Pilles. > montant du projet 21 038 €, 5 % = 1052 €

Le maire propose un forfait de 500 € pour chacun des deux projets.

Le conseil vote dans un premier temps à l'unanimité le fait d'appliquer un forfait puis vote à l'unanimité des présents le montant proposé par le maire.

<b>Objet : Convention de partenariat : panier solidaire</b>	<b><u>Délibération n°2015/07</u></b>
-------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Séverine Amic revient dans la salle de délibération.

Dans le cadre du fonctionnement de l'épicerie sociale (aide allouée aux foyers aux revenus faibles), le CCAS de Nyons assure sa bonne gestion dans le cadre d'une convention annuelle.

Dans cette convention, la participation des communes s'élève à 20 % du montant des aides allouées. Le CCAS des Pilles s'engage à solliciter des dons auprès des épiceries de la commune et auprès des administrés.

Le conseil municipal s'accorde sur l'importance de cette aide et vote à l'unanimité le renouvellement de la convention sur les bases définies.

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

<b>Objet : Projet d'échange de terrains Commune / Consorts BEAUMONT</b>	<b><u>Délibération n°2015/08</u></b>
-----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Le maire indique qu'il a rencontré la famille BEAUMONT et qu'un accord a été trouvé pour opérer un échange de terrains permettant la réalisation de l'accès à la microcrèche. Une bande de 1,4 mètre de large puis d'une longueur de 7 mètres en bord de route ainsi que la descente vers le bord de rivière sont ainsi assurées, solution bien adaptée au besoin. L'échange porterait sur un terrain de 1 ha 60 à proximité de la station d'épuration, qui sera destiné à l'agriculture.

Rémy Margiela et le maire insistent sur le fait que cet échange apporte des avantages importants pour Les Pilles malgré la différence de superficie échangée. La visualisation du village à l'arrivée (des oliviers et non le mur actuel) en sera nettement améliorée.

Le conseil municipal s'accorde sur l'importance de cet échange et décide à l'unanimité d'encourager le maire à poursuivre cette démarche. Un accord sera signé qu'une nouvelle délibération viendra entériner.

<b>Objet : Cession de terrain communal, Chouchalout, Les Ramières.</b>	<b><u>Délibération n°2015/09</u></b>
----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Le maire fait lecture des parcelles, ci-dessous énuméré pour un total de 2 ha 44 a, que possède la commune sur le quartier du Chouchalout et des Ramières.

SECTION	N°PLAN	ADRESSE	CONTENANCE HA A CA
A	135	CHOUCHALOUT	32 80
A	136	CHOUCHALOUT	39 20
A	184	LES RAMIERES	03 20
A	185	LES RAMIERES	22 70
A	187	LES RAMIERES	22 40
A	206	LES RAMIERES	24 00
A	209	LES RAMIERES	18 00
A	210	LES RAMIERES	00 15
A	211	LES RAMIERES	00 15
A	213	LES RAMIERES	01 90
A	214	LES RAMIERES	44 00
A	220	LES RAMIERES	22 30
A	227	LES RAMIERES	13 20
		<b>surface totale</b>	<b>2ha44a00ca</b>

Mr GENOUX, demeurant à Condorcet, désire les acheter pour un montant de 15 000 € pour les mettre à disposition d'un agriculteur.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'engagement de Monsieur Patrick Genoux en date du 16 décembre 2014,

Monsieur le Maire entendu,

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à la vente des parcelles énumérées ci-dessus.
- **ACCEPTE** la proposition présentée par Mr GENOUX Patrick.
- **FIXE** le prix de vente à 15 000 €.
- **DECIDE** que la transaction se fera par acte administratif.
- **AUTORISE** le Maire à établir l'acte de propriété et à signer tous documents y afférents.
- **DELEGUE Rémy MARGIELA** 1ere adjoint pour représenter la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur Rémy MARGIELA à signer l'acte administratif de vente.

Ainsi délibéré en séance,  
le 18 mars 2015,  
Le Maire, André BALANDREAU

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 18 mars 2015 à 19 h**

Présents : Séverine AMIC ; André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER ; Yan BERNARD ; Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Rémy MARGIELA ; Agnès PETIT.

Excusée : Angélique BOUDOU

<b>Objet : Fiscalité locale. Vote des taux d'imposition</b>	<b><u>Délibération n°2015/05</u></b>
-------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Les impôts varient en fonction de la base chaque année et la commune aurait besoin d'argent pour mener à bien ses nombreux chantiers, mais le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas charger davantage le budget des ménages qui vont être confrontés à une augmentation du prix de l'eau assainie et celui des propriétaires qui devront s'acquitter de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif et du coût des travaux d'accès au réseau.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

<b>Objet : Avenant lot menuiserie, travaux mairie</b>	
-------------------------------------------------------	--

Le maire indique qu'une délibération sera nécessaire pour faire face de façon comptable aux coûts des menuiseries entre les travaux de réfection de la mairie et

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

ceux de la salle polyvalente, ce qui permettra de refaire toutes les fenêtres de la salle polyvalente. L'architecte Jean-Michel Laget nous fera parvenir les éléments.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération.

<b>Objet : OCM du Val d'Eygues, aides directes aux entreprises</b>	<b><u>Délibération n°2015/06</u></b>
--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Séverine Amic quitte la salle de délibération.

L'OCM du Val d'Eygues concerne le subventionnement de travaux d'investissement aux entreprises. Le maire précise que l'intercommunalité intervient pour 10 %, l'Etat intervient pour 7,5 %, et il est demandé aux communes d'intervenir pour 5 % du montant de l'investissement, l'aide globale aboutissant à un remboursement de la TVA des projets des entreprises retenues.

9 dossiers ont été déposés : 6 à Nyons et 1 à Vinsobres, tous pour de la restauration, ainsi que 2 aux Pilles. Ces deux dossiers d'un montant de 20 000 et 24 000 € sont importants en comparaison. Une intervention à 5 % serait lourde pour la commune mais Rémy Margiela propose d'intervenir sur une base forfaitaire.

Les projets à aider sont :

- Joël Dupoux : Sécurisation de l'atelier et matières premières stockées en extérieur par l'installation d'un portail et d'une clôture, et acquisition d'une nouvelle machine (tétonneuse) > montant du projet 24 370 €, 5 % = 1219 €
- Taxis Gotti (qui dispose d'une boîte postale en mairie des Pilles) : acquisition d'un véhicule pour la nouvelle licence qu'il a acheté sur les Pilles, ce qui permettrait de maintenir un service de taxi aux Pilles. > montant du projet 21 038 €, 5 % = 1052 €

Le maire propose un forfait de 500 € pour chacun des deux projets.

Le conseil vote dans un premier temps à l'unanimité le fait d'appliquer un forfait puis vote à l'unanimité des présents le montant proposé par le maire.

<b>Objet : Convention de partenariat : panier solidaire</b>	<b><u>Délibération n°2015/07</u></b>
-------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Séverine Amic revient dans la salle de délibération.

Dans le cadre du fonctionnement de l'épicerie sociale (aide allouée aux foyers aux revenus faibles), le CCAS de Nyons assure sa bonne gestion dans le cadre d'une convention annuelle.

Dans cette convention, la participation des communes s'élève à 20 % du montant des aides allouées. Le CCAS des Pilles s'engage à solliciter des dons auprès des épiceries de la commune et auprès des administrés.

Le conseil municipal s'accorde sur l'importance de cette aide et vote à l'unanimité le renouvellement de la convention sur les bases définies.

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

<b>Objet : Projet d'échange de terrains Commune / Consorts BEAUMONT</b>	<b><u>Délibération n°2015/08</u></b>
-----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Le maire indique qu'il a rencontré la famille BEAUMONT et qu'un accord a été trouvé pour opérer un échange de terrains permettant la réalisation de l'accès à la microcrèche. Une bande de 1,4 mètre de large puis d'une longueur de 7 mètres en bord de route ainsi que la descente vers le bord de rivière sont ainsi assurées, solution bien adaptée au besoin. L'échange porterait sur un terrain de 1 ha 60 à proximité de la station d'épuration, qui sera destiné à l'agriculture.

Rémy Margiela et le maire insistent sur le fait que cet échange apporte des avantages importants pour Les Pilles malgré la différence de superficie échangée. La visualisation du village à l'arrivée (des oliviers et non le mur actuel) en sera nettement améliorée.

Le conseil municipal s'accorde sur l'importance de cet échange et décide à l'unanimité d'encourager le maire à poursuivre cette démarche. Un accord sera signé qu'une nouvelle délibération viendra entériner.

<b>Objet : Vente de terrain lieu-dit Les Ramières à Mme GENOUX</b>	<b><u>Délibération n°2015/09</u></b>
------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Le maire décrit les parcelles pour un total de 2 ha 44 que possède la commune sur le quartier des Ramières. Mme GENOUX, demeurant à Condorcet, désire les acheter pour un montant de 15 000 € pour les mettre à disposition d'un agriculteur. Il précise qu'un procès avait été tenté par la commune pour en avoir l'accès mais que la commune avait perdu ce procès. Ces parcelles restent donc inaccessibles, en dehors du passage à gué indiqué sur le cadastre.

Après en avoir délibéré, le conseil vote l'autorisation de la vente des parcelles en question.

<b>Objet : Travaux d'eau potable entre les Ramières et le captage de la Casse suite à l'abandon du captage de la Casse. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée</b>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Le maire explique l'importance de pouvoir opérer cette demande de subvention et le conseil à l'unanimité en vote l'autorisation.

### **Questions diverses**

#### **Auberge de l'Eygues**

Les propriétaires actuels envisagent une vente pour cause de retraite, (fonds à 90 000 €, le tout étant refait et remis aux normes, soit un prix tout à fait abordable).

#### **SAFER**

Rémy Margiela rend compte d'une réunion avec le directeur départemental de la SAFER 26 à propos du capital foncier nécessaire pour la pépinière d'entreprises agricoles et d'un point de vente collectif.

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

La communauté de communes achète les terrains mais c'est la SAFER qui est gestionnaire car elle peut signer des baux d'un an, essentiels à la période de test pour les porteurs de projets d'installation, qui peuvent acheter en bout de course. La SAFER peut gérer l'occupation du foncier, au profit des propriétaires, rétribuée pour une faible somme annuelle.

**Microcrèche**

L'association est déposée, avec cinq coprésidentes.  
Le collectif a rencontré Eovi qui semblait un partenaire possible.  
Une participation est prévue au festival du Vent.

Le maire lève la séance à 22 h

**Registre des Délibérations du 18 mars 2015  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Feuille d'émargement**

**SEANCE DU MARDI 18 MARS 2015 A 19 H**

<b>Numérotation des délibérations</b>	<b>Objet des délibérations</b>
<b>2015/05</b>	<b><i>Fiscalité locale. Vote des taux des taxes locales</i></b>
<b>2015/06</b>	<b><i>OCM du Val d'Eygues, aides directes aux entreprises</i></b>
<b>2015/07</b>	<b><i>Convention de partenariat : panier solidaire</i></b>
<b>2015/08</b>	<b><i>Projet d'échange de terrains Commune / Consorts BEAUMONT</i></b>
<b>2015/09</b>	<b><i>Vente de terrain lieu-dit Les Ramières à Mme GENOUX</i></b>

**Les Conseillers :**

<i>Séverine AMIC</i>	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Yann BERNARD</i>	<i>Absente</i> <i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Julie CHAUDESAIGUES</i>	<i>Marilyne DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>
<i>Rémy MARGIELA</i>	<i>Agnès PETIT</i>	